

Toulon, le 20 JUN 2017

COURRIER ARRIVÉ LE :

22 JUN 2017

MAIRIE DE BELGENTIER

Monsieur Robert BENEVENTI
Président du Syndicat Mixte
SCoT Provence Méditerranée

A

Monsieur Bruno AYCARD
Maire de Belgentier

Réf: SPM/RB/VPL/BT/IB/17/052

Objet: Avis sur le projet de PLU de Belgentier arrêté en date du 6 Février 2017

PJ: 1 décision

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de la décision du bureau syndical du 18 mai dernier, relative à la demande d'avis sur le projet de de PLU de votre commune arrêté en date du 6 février 2017, visée par le contrôle de légalité.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Robert BENEVENTI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU BUREAU SYNDICAL
DU JEUDI 18 MAI 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
7		
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la décision
7	7	5
OBJET DE LA DECISION		
<p align="center">N°18-05-17/01/78</p> <p>Avis sur le projet de PLU Belgentier arrêté en date du 06 Février 2017</p>		
<p>L'an Deux Mille Dix-sept et le dix-huit^e du mois de mai à 16 H.</p> <p>Le Bureau Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé en salle du bureau communautaire de TPM, sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <p>Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Jean BRONDI, Monsieur Christian FLOUR, Monsieur Gilles VINCENT.</p> <p><u>ABSENT REMPLACE (suppléance) :</u></p> <p>François de CANSON représenté par Robert BENEVENTI</p> <p><u>ABSENTS NON REPRESENTES, NON REMPLACES :</u></p> <p>Monsieur Hubert FALCO, Monsieur Christian SIMON</p>		

OBJET : Avis sur le projet de PLU Belgentier arrêté en date du 06 Février 2017

Le Bureau Syndical,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.132-7, L.132-9, L. 132-11, L.153-16 et R.153-4,

VU la délibération n°28-05-14/06/324 portant délégation du Comité Syndical au Président et au bureau du Syndicat Mixte,

VU le projet de PLU arrêté par la commune de Belgentier par délibération en date du 06 Février 2017,

VU la délibération du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée n°16-10-09/02/220 en date du 16 octobre 2009 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

VU la demande d'avis reçue le 23 Février 2017 formulée par la commune de Belgentier auprès du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée approuvé et notamment le document d'orientations générales et les documents graphiques qui l'accompagnent,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

DE DONNER un avis favorable au projet de PLU de Belgentier arrêté en date du 6 Février 2017.

*Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme à l'original*

POUR : 5
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

Fait à TOULON, le 18 MAI 2017

Le Président du Bureau Syndical,

Robert BENEVENTI



